

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 2 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29 juillet 2024

Objet
N° 24/05/05
Demande de subvention régionale * Travaux d'entretien en futaie irrégulière

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le 1^{er} Adjoint, M. Jean-François DESHAYES, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux d'entretien en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2024.

Il s'agit de travaux en futaie irrégulière sur la parcelle forestière n°26, sise forêt de la Villaz, sur une surface de 3.30 hectares.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 9 291.45€HT.

Le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que ces travaux d'entretien en futaie irrégulière peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 30.00% du montant des dépenses.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Désignation	Montant hors-taxes
Travaux d'entretien en futaie irrégulière	9 291.45€
TOTAL	9 291.45€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Subvention régionale	1 980.00€
TOTAL SUBVENTION	1 980.00 €
Autofinancement	7 311.45€
SOUS-TOTAL	9 291.45€

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil régionale pour les travaux d'entretien en futaie irrégulière prévue sur la parcelle forestière n°26 sise forêt de la Villaz,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le

ID : 074-217402908-20240802-24_05_05-DE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre su
Pour extrait d

S²LOW

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 08/08/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/08/2024
Notifié ou publié le : 08/08/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches